

8.3.2017

A8-0251/109

Amendement 109

◀Mylène Troszczynski, Matteo Salvini, Marcus Pretzell, Harald Vilimsky, Auke Zijlstra▶

au nom du groupe ENF

Rapport

A8-0251/2016

Vicky Ford

Contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes
COM(2015)0750 – C8-0358/2015 – 2015/0269(COD)

Proposition de directive

–

Proposition de rejet

Le Parlement européen rejette la proposition de la Commission.

Or. fr

Justification

Proposition inappropriée comme réponse à la menace terroriste. La directive en vigueur impose des exigences administratives suffisamment contraignantes. Les terroristes s'approvisionnent en armes à feu sur le marché noir qui prolifère au sein du marché intérieur. Lutter contre le trafic illégal n'est pas le but de la Commission, ni aborder l'absence de contrôle aux frontières liée à la libre circulation laissant une dangereuse liberté à tous criminels de pouvoir se déplacer sans être inquiétés.